



LE MOIS DE L'ESTAMPE à RUEIL-MALMAISON

Règlement de l'exposition des membres de Graver Maintenant

Médiathèque Jacques Baumel, 28 avril – 24 mai 2020

1 Cette exposition est ouverte à tous les membres de l'association *Graver Maintenant* à jour de leur cotisation.

2 Le thème de travail choisi pour cette exposition est : « **Archéologies Intimes** » :

L'archéologie est l'étude de l'activité humaine à partir de traces matérielles et de vestiges. Les « archéologies intimes » pourraient donc donner lieu à la présentation par les exposants de recherches investissant des espaces révolus, réels ou imaginaires : réflexion sur les origines, les motivations profondes et les objectifs actuels de leur travail, mise en perspective du temps de construction et du développement de l'œuvre de l'artiste sur plusieurs années, convocation dans la démarche créatrice de l'histoire personnelle, sociale, familiale, corporelle...

3 Les œuvres seront présentées encadrées ou avec un système d'accrochage compatible avec des crochets de cimaise.

L'espace disponible pour chaque artiste est de 180 cm de hauteur sur 60 cm ou 120 cm de largeur.

Le format des œuvres n'est pas imposé mais considérant les contraintes de l'espace d'exposition, il est conseillé de ne pas excéder 150 cm de hauteur sur 50 cm ou 100 cm de largeur selon le type d'espace choisi.

En ce qui concerne les estampes, toutes les techniques de l'estampe sont acceptées.

4 Au dos de chaque œuvre devront figurer lisiblement les coordonnées de l'artiste, la(les) technique(s) utilisée(s), le(s) titre(s), les dimensions et le prix de(s) œuvre(s).

5 Les membres exposants devront verser une participation aux frais d'exposition de 24 euros et ne pas oublier leur cotisation annuelle de 21 euros (soit un total de 45 euros).

Le paiement de l'inscription et de la cotisation (45 euros) est à envoyer à :

Graver Maintenant C/O Madame Josiane GUILLET, 18 rue Le Verrier, 75006 Paris

Les paiements s'effectueront exclusivement par chèque à l'ordre de *Graver Maintenant*.

6 L'exposition aura lieu à :

Médiathèque Jacques Baumel

15-21 Boulevard du Maréchal-Foch - 92500 RUEIL-MALMAISON

Le vernissage aura lieu le **mardi 28 avril 2020 à 19 h.**

A cette occasion les prix habituels seront décernés.

Le jury sera présidé par un membre de Graver Maintenant.

7 Les œuvres seront à déposer ou à faire parvenir le **samedi 25 avril 2020 entre 10 et 18 heures** à la Médiathèque Jacques Baumel.

Accrochage : **samedi 25 et lundi 27 avril 2020, de 10 à 18 heures.**

Décrochage et retrait : **lundi 25 et mardi 26 mai 2020, de 10 à 20 heures.**

8 Commissaires de l'exposition :

Christophe ANNOOT - annoot.co@wanadoo.fr - 07 50 81 68 98

Isabelle BERAUT - iberaut@orange.fr - 06 87 12 25 04

9 Modalités d'inscription :

En vue d'une organisation cohérente et afin de satisfaire dans la mesure de possible les désirs de chaque participant, un croquis d'intention coté du **projet d'accrochage** assorti d'un court texte explicatif est à faire parvenir au plus tôt par courriel aux commissaires. En tous les cas, il doit être envoyé avant le **15 décembre 2019**.

Toutes les inscriptions définitives devront être effectuées avant le **3 février 2020**, exclusivement par internet à l'aide du formulaire mis à disposition dans l'espace privé du site de Graver Maintenant : <http://www.gravermaintenant.com> et nommé : **Inscription Mois de l'Estampe 2020**.

Toute inscription incomplète ou hors délai ne pourra être retenue.

Une inscription sera considérée comme complète après réception :

- du formulaire d'inscription renseigné intégralement ;
- du paiement (45 euros par chèque) ;
- de l'envoi par courriel à moisestampe20@gravermaintenant.com de la liste des œuvres exposées (titres, techniques utilisées, dimensions, prix) ;
- d'une photographie d'une œuvre exposée pour figurer dans le catalogue internet telle qu'elle a été enregistrée dans le formulaire d'inscription et envoyée par courriel à moisestampe20@gravermaintenant.com (nommée **VotreNom2020.jpeg, de 1 Mo au plus et de 10x15 cm d'une résolution de 300 dpi**)
- du projet d'accrochage coté mis à jour et du texte explicatif définitif (750 caractères maximum).

10 L'inscription et la participation à l'exposition « Archéologies Intimes » implique l'acceptation du présent règlement.

CATALOGUE INTERNET DE L'EXPOSITION :

Notre association mettra en place sur internet un catalogue numérique. Dans ce catalogue, chaque artiste se verra consacrer une page de présentation avec ses coordonnées, la photographie numérique d'une œuvre exposée et un lien éventuel vers son site personnel. Cette page est élaborée à partir des informations que vous indiquerez très soigneusement dans votre formulaire d'inscription et de la photographie votre estampe.

Tous les exposants autorisent la diffusion de leurs coordonnées et de leurs éléments de présentation (texte et reproduction d'une estampe) sur le site de et sur le catalogue en ligne, Facebook, Tweeter et Instagram, etc. en acceptant et adhérant au présent règlement.

Date :

Signature :